

n° 117

CHELIEU INFOS

Mai 2023

RAPPEL

Feux

Le brûlage des végétaux, mais plus encore celui de toute autre matière est interdit par arrêté préfectoral depuis de nombreuses années.

Bruits de voisinage

Par arrêté préfectoral, les bruits de voisinage issus de matériels de jardinage ou de bricolage sont autorisés :

En semaine :

8 h 30 - 12 h 00

14 h 00 - 19 h 30

Le samedi :

9 h 00 - 12 h 00

15 h 00 - 19 h 00

Dimanche et jour férié

10 h 00 - 12 h 00

En dehors de ces horaires ils sont interdits

LE MOT du MAIRE

Le printemps est chaque année, pour la plupart des communes, la saison des budgets (les projets et prévisions de l'année en cours) et des comptes administratifs (les dépenses et recettes de l'année écoulée) qui doivent être votés au plus tard le 15 avril.

Il est très important que le budget de fonctionnement (toutes les dépenses courantes) soit en excédent, c'est ce qui permet à la commune de pouvoir financer des investissements : bâtiments communaux, gros achats de matériels ...

Celui de 2022 a dégagé un excédent de 91 506 euros. C'est le plus petit excédent des dernières années ; il s'explique en partie par le décalage de certaines factures de l'année précédente. Mais nulle inquiétude à avoir quant à l'avenir, ce qui permet à nouveau de ne pas toucher aux taux d'impositions communaux, et cela dure depuis plus de 20 ans.

Côté investissement, où la réserve financière est significative, après les très grosses dépenses liées au groupe scolaire avec son isolation, le passage au chauffage au

bois et la réfection de la cour, la commune peut mener de concert des dépenses de sécurité telles qu'un nouveau réservoir de défense contre l'incendie et un hangar de stockage de sel de déneigement ainsi que des dépenses liées à l'amélioration du cadre de vie. L'aménagement d'aires de loisir (au-dessus de l'école et à proximité de l'église) ou la réfection de la cour de la mairie à venir entrent dans ce cadre.

Cette dernière se fera en deux étapes. Après l'achèvement de l'espace fraîcheur, le mur d'enceinte de la cour sera refait.

Le prochain investissement important est à l'étude. Il collerait à notre époque puisqu'il pourrait s'agir de la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits du groupe scolaire.

Dans tous les cas, des subventions importantes sont obtenues auprès de l'Etat, de la Région AURA ou du département de l'Isère.

Max Gauthier

MEDECIN TRAITANT

Le sondage fait auprès des habitants de la commune montre que 68 personnes sont dépourvues de médecin traitant.

Ce résultat, ainsi que ceux des autres communes de la vallée seront transmis au sénateur et au député de la circonscription lors d'une prochaine réunion a

CONGES

La mairie sera fermée du 5 au 26 août.

CEREMONIE du 8 MAI



La commémoration de la fin des combats de la seconde guerre mondiale se déroulera au monument aux Morts.

Rendez-vous à 11 h 00 sur le parking du cimetière.

FONCTIONNEMENT : CA 2022 et BP 2023

	Dépenses	CA 2022	BP 2023		Recettes	CA 2022	BP 2023
22	Imprévus		30 000	64	Remb. personnels	2 274.54	0
60	Eau	2 485.97	3 000		ASA marais	1 014.87	1 000
	Electricité	9 144.12	15 000	70	garderie	3 931.70	5 000
	Fournitures	6 074.53	10 000		Locations salles	5 320.00	1 500
	Fournitures scolaires	4 763.89	5 500		divers	1 296.11	
	Combustible	3 550.03	4 000		cimetière	1 230	
	Cantine	26 357.50	30 000		cantine	18 501.10	15 000
61	Bâtiments	5 340.51	20 000		divers	3 420.12	
	Voies et réseaux	45 017.94	35 000	71	carrière	5 250.00	3 500
	Assurances	3 711.20	4 000		Impôts locaux	125.941.00	120 000
	Maintenance	9 306.83	10 000	73	FNGIR	17 833.00	17 833
	Espaces verts	8 686.00	10 000		Taxe pylônes	15 606.00	15 000
	Divers	1 129.50	2 000		divers	2 134.00	
62	Annonces	157.00	2 000		Fonds vdd	93 191.00	93 191
	Fêtes	314.46	5 000		Taxe additionnelle	56 812.00	45 000
	Timbres	30.55	1 500	74	Dotation forfaitaire	72 227.00	70 000
	Télécom	4 713.34	5 000		DGF-DSR	23 220.00	20 000
	Honoraires	10 805.28	7 000		Élus + élections	3 556.72	3 000
	Nettoyage locaux	1 766.61	3 000		FCTVA		4 000
	Ordures ménagères	2 454.99	2 000		divers	731.75	
	Divers	5 142.00			Compensations taxes	2 528.00	2 000
63	Cotisations diverses	870.71	1 000		Loyers immeubles	11 186.55	10 000
	Taxes foncières	1 349.00	1 000		divers	545.39	
	Salaires et cotisations	170 404.29	200 000	77			
65	Elus	26 053.78	27 000		Total	496 283.18	442 024
	formation	292.92	3 000		Excédent antérieur		200 000
	Service incendie	14 295.25	15 000		Résultat année 2022	91 506.49	91 506
	CCAS	9 587.80	12 000		Total BP		733 530
	Subventions	2 110.00	4 000		Les prévisions prennent en compte l'inflation. Le poste « voies et réseaux » est en baisse parce que, en 2022 ont été payées des factures « tardives » qui concernaient l'année 2022.		
	Aides aux personnes	7 362.10	20 000				
	Autres aides	1633.27	90 000				
	Epage Bourbre	332.95	1 000				
66	Urbanisme VDD	653.00	1 000		En fonctionnement , le montant de 135 697 euro constitue une « réserve » dans laquelle on pourra picher pour financer diverses aides à l'étude.		
67	Divers	21.60	135 697				
	Aides	3 776.30			En investissement , c'est la montant « autres construction » qui constitue la réserve financière de la commune.		
73	FNGIR	17 833.00	17 833				
	Divers	389.00					
	Total	404 776.69	733.530				

MAIRIE**Ouverture au public**

Lundi : 15 h 30 - 18 h 00

Jeudi : 9 h 30 - 12 h 00

Samedi : 9 h 00 - 11 h 15

Permanence du maire

Sur rendez-vous

**Réservations salles
communales**

Mairie : 04 74 88 24 27

**BIBLIOTHEQUE
INTERCOMMUNALE**

(Champ de Mars Val de Virieu)

Mardi

15 h 30 - 18 h 00

Mercredi

15 h 30 - 18 h 00

Vendredi

10 h 00-12 h 00

15 h 30 - 18 h 00

Samedi

10 h 00 - 12 h 00

DECHETERIELundi - Mercredi
13 h 30 - 17 h 30

Samedi

8 h 30 - 12 h 00

13 h 30 - 17 h 30

**Été (semaine du 15 juin à se-
maine du 15 septembre)**Tous les jours sauf le lundi
7 h 30 - 13 h 30**COLLECTE des ORDURES MENAGERES**

La collecte des ordures ménagères a lieu le lundi, toutes les semaines, en alternance ordures ménagères ou papiers et emballages dans la poubelle jaune.

Le hameau de Eynoud est collecté le jeudi .

En cas de difficulté on peut le signaler à la mairie et surtout s'adresser au **SYCLUM : 04 74 80 10 14.**

**CONCILIATEUR
de JUSTICE**

et

ARCHITECTE CONSEILPermanence à la
mairie de Virieu
Prendre RDV au
04 74 88 21 42**INFIRMIERS :**

Maison médicale à Virieu 7/7 jours : 04 74 18 08 00

Cabinet infirmier à La Guinguette, Panissage : 04 37 06 39 69

ASSISTANTES MATERNELLES :**Maison des Assistantes Maternelles :**

R. Gonin 06 70 16 20 97 ; C. Mermet 06 52 10 75 08 ; J. Zanetty 06 22 70 74 56

**ASSISTANTES
SOCIALES**Conseil Départemental
04 76 07 35 52**MSA**

04 74 83 25 00

CPAM

36 46 ou site « ameli.fr »

FRANCE-SERVICES

Sur rendez-vous

La-TOUR-du-PIN

22 Hôtel de Ville

04 74 97 05 79

PONT-de-BEAUVOISIN

ZA de Clermont

(Proche Leclerc)

04 76 32 71 99

Vals du DauphinéLundi et Vendredi :
8 h 30 - 12 h 00Mardi et Mercredi :
13 h 30 - 17 h 00Jeudi : 8 h 30 - 12 h 00
et 13 h 30 - 17 h 0022, rue de l'Hôtel de Ville - CS
90077, 38353 LA TOUR DU PIN
CEDEX
04 74 97 05 79

VIE COMMUNALE

L'essentiel du conseil municipal

Le 02 février

Aides aux familles : les barèmes concernant les aides pour les activités des jeunes, l'achat de vélos à assistance électrique et les séjours culturels ou sportifs sont réévalués.

Voirie : des travaux de réfection de voirie seront entrepris sur le terrain communal qui dessert les propriétés Pasini, Pauletto et Armonia. Conformément aux actes notariés les riverains participeront au financement. A l'issue des travaux, la voie deviendra publique.

Divers : Deux défibrillateurs seront installés à la Maison pour Tous et à la salle communale (remplacement)

Le 30 mars

Consacré au budget (détails par ailleurs)

Les travaux

Terminés

Mairie : espace fraîcheur

Réservoir incendie Chemin du Clos

En cours

Espace de jeu et de détente place de l'église

A venir

Pose de stores dans les classes

Table d'orientation

Voirie : Chemin de Sivière

Mur de la cour de la mairie

Projet

Pose de panneau photovoltaïque sur le groupe scolaire

Isolation complète de la salle des mariages

MUTUELLE COMMUNALE

La commune a signé une convention avec le groupe AXA.

Chaque habitant de Chélieu peut, à ce titre prétendre à des tarifs adaptés.

Contact : M Florentin 06 88 40 22 10

ORDURES MENAGERES

Rappel : chaque été le ramassage des poubelles a lieu en fin d'après midi voire en soirée.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en mairie dans les deux mois qui suivent la date anniversaire.

Se présenter avec la carte d'identité et le livret de famille.

L'AGENDA

Plexus en fête	Samedi 6 mai	Salle du Peuple à Virieu	Plexus
Tartes au sucre	Dimanche 14 mai	Four des « Jonquilles »	Sou des Ecoles
Pucier	Dimanche 21 mai	Les Halles de Virieu	Plexus
Randonnée pédestre	Dimanche 4 juin	Départ Val de Virieu	Randonneurs de la Bourbre
Fête au Village	Vendredi 23 juin	Grd Envelump	Sou des Ecole - Comité des Fêtes - ACCA - Mairie
Don du Sang	>Jeudi 13 juillet	Salle du Peuple à Virieu	Amicale des donneurs de sang

INVESTISSEMENT : CA 2022 et BP 2023

Dépenses		Recettes			
	CA 2022	BP 2023		CA 2022	BP 2023
			Im		
imprévus		20 000	FCTVA	34 433.57	5 000
cautions	487.00	4 000	Taxes d'aménagement	12 392.98	3 000
Retour FCTVA		3327.00	Affectation du résultat	156 887.84	
Mur mairie		40 000	Subventions		
Etudes	5040.00	5 000	Chauffage école	18 030.00	
Foncier		15 000	garage	9 438.00	
lotissement	18 559.38		Espace fraîcheur		8466.00
divers : achats et travaux	9776.30	40 000	Réservoir incendie		7 886.00
voirie	15 252.47	200 000	Logement mairie		13 698.00
Ecole	10 222.29		Local sel		15 865
Espace jeux		170 000	Clect	64 469.00	64 469.00
Réservoir incendie	12 000.00	43 500	Caution		2 354.17
Table orientation		10 000	Participations communes local sel		20 000
Espace fraîcheur		52 000	Cession terrain lotissement		64 500
Aires multisports			Total	295651.39	205 238.17
Stockage sel	34 720.00	20 000			
autres constructions		262 376.46	Excédent antérieur	434 022.28	683 965.29
Divers		4 000	Excédent 2022	189 593.95	
autres constructions			Résultat	683 965.29	
Total	106 057.44	889 203.46			889 203.46

BONUS VELO

En plus de l'aide communale qui peut atteindre 700 euros (voir sur le site internet)

Le gouvernement met en place un « Bonus vélo » de **300 €** si le vélo **avec pédalage assisté** est acquis par une personne physique dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 14 089 €.

Cette personne physique ne peut bénéficier de cette aide qu'**une seule fois**.

Le bonus vélo est cumulable avec [la prime à la conversion](#) ainsi qu'avec **d'autres aides des collectivités territoriales**, le cas échéant.

Pour bénéficier de cette aide, vous devez déposer votre demande sur le site primealaconversion.gouv.fr dans les **six mois suivant la date de facturation du vélo**.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

L'inscription se déroule en 2 temps :

- Une pré-inscription en mairie muni de

- livret de famille
- Carnet de santé
- Justificatif de domicile

- L'inscription définitive auprès du directeur sur rendez-vous : 04 74 88 24 27

Familles Rurales au service des familles

Françoise Gauthier, présidente de Familles Rurales, qui a succédé à Hélène Clermont, continue le chemin tracé par cette dernière durant plus de 40 ans. Toujours au service des familles, l'association propose un panel d'activités ouvert aussi bien aux enfants qu'aux adultes.

Le centre de loisirs

Ouvert tous les mercredis et pendant toutes les vacances scolaires, il constitue l'activité principale de Familles Rurales »

Soirées jeux de société

Elles se déroulent chaque vendredi des semaines impaires à partir de 20 h 30 dans les locaux du centre de loisir, rue du champ de mars à Virieu. Elles réunissent aussi bien des jeunes que leurs parents.

Couture

Des cours sont dispensés le mardi matin à Valencogne.

Tricot-crochet

L'atelier se déroule tous les 15 jours le mercredi de 14 h 30 à 17 h à la salle Barbenière à Val-de-Virieu.

Généalogie

Remonter le temps, aller à la découverte de ses ancêtres avec le concours du Centre Généalogie du Dauphiné, c'est possible le 3eme jeudi de chaque mois, de 14 h à 17 h.

Toute personne intéressée par l'un ou l'autre de ces ateliers peut se renseigner auprès de la présidente (06 41 30 51 03) ou par mail afr-boubre@orange.fr.

60ème anniversaire

2023 est une année exceptionnelle pour Familles Rurales Vallée de la Bourbre qui va fêter ses **60 ans**. Retenez bien la date du **samedi 30 septembre 2023**. Les familles de la vallée pourront profiter d'un après-midi où de nombreux jeux intergénérationnels seront mis gratuitement à leur disposition. Il y aura un apéro-concert suivi d'un bal populaire.

VENDREDI 23 JUIN

À partir de 16 h 30

Aux abords de la mairie

FÊTE au VILLAGE

Kermesse

Marché artisanal

Spectacle

Promenades à poney

Repas

FEUX D'ARTIFICES

Organisée par Le Sou des Ecoles, le Comité des Fêtes,
l'ACCA et la Mairie